

CAJ/63/2

ORIGINAL: anglais **DATE**: 16 février 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante-troisième session Genève, 7 avril 2011

DOCUMENTS TGP

Document établi par le Bureau de l'Union

- 1. L'objet du présent document est de faire le point sur l'examen des documents TGP, d'apporter des informations de fond pour faciliter l'examen par le Comité administratif et juridique (CAJ) des projets de document TGP et de soumettre un programme provisoire d'élaboration des documents TGP.
- 2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ: Comité administratif et juridique

TC: Comité technique

TC-EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC: Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les

programmes d'ordinateur

TWF: Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO: Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres

forestiers

TWV: Groupe de travail technique sur les plantes potagères

TWP: Groupes de travail techniques

CAJ/63/2 page 2

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES											
II.	DOCUMENTS SOUMIS AU COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE POUR EXAMEN5											
	a)	Nouveaux documents TGPTGP/11 "Examen de la stabilité"										
	b)	Révision des documents TGPTGP/5, Section 10 "Notification de caractères supplémentaires"										
ш	PR <i>(</i>	OGRAMME D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS TGP	7									

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Le document TG/1/3 "Introduction générale à l'examen de la distinction, de 3. l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (Introduction générale) et la série de documents connexes qui établissent les procédures relatives aux principes directeurs d'examen (documents TGP) visent à énoncer les principes sur lesquels repose l'examen DHS. Les seules obligations contraignantes des membres de l'Union sont celles contenues dans la Convention UPOV elle-même. l'Introduction générale et les documents TGP, en s'appuyant sur l'expérience pratique, s'efforcent de donner des indications d'ordre général permettant un examen de toutes les variétés conforme à la Convention UPOV. En outre, l'UPOV a établi des "Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité" (principes directeurs d'examen) pour de nombreuses espèces ou autres groupements de variétés. Ces principes directeurs d'examen ont pour objet de développer certains des principes énoncés dans l'Introduction générale, et dans les documents TGP qui s'y rapportent, afin de donner des indications pratiques détaillées permettant l'harmonisation de l'examen DHS, et notamment de recenser les caractères appropriés pour l'examen DHS et l'établissement de descriptions variétales harmonisées.
- 4. Comme l'a indiqué le président lors de la cinquante-quatrième session du CAJ, qui s'est tenue à Genève les 16 et 17 octobre 2006, l'élaboration de documents TGP en relation avec l'examen DHS peut être considérée comme un élément supplémentaire dans l'élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV¹; outre le fait qu'ils constituent une publication à part entière, les documents TGP peuvent être utilisés en relation avec diverses activités de l'UPOV. Plus précisément, l'Introduction générale et les documents TGP constitueront les composantes fondamentales d'un module spécialisé sur l'examen des demandes de droit d'obtenteur qui fera partie du programme de cours d'enseignement à distance que le Comité consultatif a chargé le Bureau de l'Union de mettre au point.

5. L'état d'élaboration des documents TGP peut se résumer comme suit :

Cote	N° de version	Titre	Date de la version					
TGP/0	/3	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents	21 octobre 2010					
TGP/1		Introduction générale assortie d'explications	pas encore établi					
TGP/2	/1	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV	6 avril 2005					
TGP/3		Variétés notoirement connues	pas encore établi ²					

À sa cinquante-deuxième session, tenue à Genève le 24 octobre 2005, le CAJ est convenu d'une méthode d'élaboration de matériel d'information sur la Convention UPOV qui est expliquée aux paragraphes 8 à 10 du document CAJ/52/4. Il a également approuvé la création d'un groupe consultatif du CAJ ("CAJ-AG") chargé d'aider à élaborer des documents relatifs à ce matériel, comme il était proposé dans les paragraphes 11 à 14 du document CAJ/52/4 (voir le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 "Compte rendu").

À sa cinquante-cinquième session, tenue à Genève le 29 mars 2007, "[l]e CAJ a adopté la conclusion du CAJ-AG stipulant que l'Introduction générale fournissait déjà des indications sur ce que l'on entend par les termes 'notoirement connues' et qu'il n'était pas souhaitable, actuellement, de continuer à développer le document TGP/3 'Variétés notoirement connues'" (voir le paragraphe 47 du document CAJ/55/7).

CAJ/63/2 page 4

Cote	N° de version	Titre	Date de la version			
TGP/4	/1	Constitution et maintien des collections de variétés	11 avril 2008			
TGP/5		Expérience et coopération en matière d'examen DHS				
Introduction		Introduction	30 octobre 2008			
Section 1	/2	Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen de variétés	30 octobre 2008			
Section 2	/3	Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale	21 octobre 2010			
Section 3	/1	Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale	6 avril 2005			
Section 4	/2	Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété	30 octobre 2008			
Section 5	/2	Demande UPOV de résultats d'examen et réponse à la demande UPOV de résultats d'examen	30 octobre 2008			
Section 6	/2	Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale	30 octobre 2008			
Section 7	/2	Rapport UPOV intérimaire d'examen technique	30 octobre 2008			
Section 8	/1	Coopération en matière d'examen	6 avril 2005			
Section 9	/1	Liste des espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis	6 avril 2005			
Section 10	/1	Notification des caractères supplémentaires	6 avril 2005			
Section 11	/1	Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obtenteur	30 octobre 2008			
TGP/6	/1	Arrangements en vue de l'examen DHS				
Section 1	/1	Introduction	6 avril 2005			
Section 2	/1	Exemples d'arrangements en vue de l'examen DHS	6 avril 2005			
Section 3	/1	Déclaration relative aux conditions de l'examen d'une variété fondée sur des essais effectués par l'obtenteur ou pour son compte	6 avril 2005			
TGP/7	/2	Élaboration des principes directeurs d'examen	21 octobre 2010			
TGP/8	/1	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité	21 octobre 2010			
TGP/9	/1	Examen de la distinction	11 avril 2008			
TGP/10	/1	Examen de l'homogénéité	30 octobre 2008			
TGP/11		Examen de la stabilité	pas encore établi			
TGP/12	/1	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques	22 octobre 2009			
TGP/13	/1	Conseils pour les nouveaux types et espèces	22 octobre 2009			
TGP/14	/1	Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV	21 octobre 2010			
TGP/15		Nouveaux types de caractères	pas encore établi			

L'Introduction générale, les documents TGP approuvés et les principes directeurs d'examen adoptés sont publiés sur le site Web de l'UPOV à l'adresse http://www.upov.int/fr/publications/list_publications.htm.

II. DOCUMENTS SOUMIS AU COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE POUR EXAMEN

a) Nouveaux documents TGP

TGP/11 "Examen de la stabilité"

- 6. Le programme d'élaboration des documents TGP, tel qu'il a été arrêté par le TC (voir l'annexe du document TC/46/5 et le paragraphe 124 du document TC/46/16 "Compte rendu") et le CAJ en 2010 (voir l'annexe du document CAJ/62/2 et le paragraphe 9 du document CAJ/62/8 "Compte rendu des conclusions"), prévoyait l'adoption du document TGP/11 "Examen de la stabilité" par le Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 20 octobre 2011.
- 7. Le document TGP/11/1 Draft 10 a été établi pour examen par le TC à sa quarante-sixième session, tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, et par le CAJ à sa soixante-troisième session, qui se tiendra le 7 avril 2011. Ce document intègre les modifications proposées par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) à sa réunion du 6 janvier 2011 et présente les observations formulées par les groupes de travail techniques à leurs sessions de 2011, sous la forme de notes de fin de document.
 - 8. Le CAJ est invité à examiner le document TGP/11/1 Draft 10, en vue de le soumettre au Conseil pour l'adoption, sur cette base, du document TGP/11/1, selon les modalités indiquées aux paragraphes 6 et 7.

b) Révision des documents TGP

TGP/5, Section 10 "Notification de caractères supplémentaires"

- 9. Le document TGP/5, section 10/1 "Notification de caractères supplémentaires", est rédigé de la manière suivante :
 - "1. L'introduction générale (section 4.2.3) indique que "les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen ne sont pas nécessairement exhaustifs et d'autres caractères peuvent y être ajoutés si cela se révèle utile et si ces caractères répondent aux conditions énoncées [dans la section 4.2.1]". Elle précise en outre, dans la section 4.8 intitulée "Catégories fonctionnelles de caractères", que les caractères supplémentaires ont la fonction suivante :
 - "1. Mettre en évidence de nouveaux caractères ne figurant pas dans les principes directeurs d'examen, qui ont été utilisés par les membres de l'Union pour l'examen DHS et dont l'insertion dans les futurs principes directeurs d'examen doit être envisagée." et

- "2. Faciliter l'harmonisation en ce qui concerne l'élaboration et l'utilisation de nouveaux caractères et offrir la possibilité d'obtenir l'avis de spécialistes."
- "2. La section GN 27 "Traitement des longues listes de caractères dans le tableau des caractères" du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" indique que "... le TWP peut, dans certaines circonstances, considérer qu'il n'est pas utile d'incorporer [dans les principes directeurs d'examen] tous les caractères qui satisfont aux critères et peut, en cas de consensus entre les experts intéressés, convenir d'omettre certains caractères. Ces caractères omis doivent alors figurer dans le document TGP/5, intitulé 'Expérience et coopération en matière d'examen DHS', dans la section intitulée 'Notification de caractères supplémentaires".

[...]

- "4. Le tableau ci-après a été élaboré aux fins de la notification des caractères supplémentaires. Les caractères supplémentaires notifiés au Bureau de l'Union seront publiés dans la zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV nécessitant un mot de passe (http://www.upov.int/restrict/fr/index_drafters_kit.htm)."
- 10. Le document TGP/7/2 Section 4 "Élaboration de principes directeurs d'examen propres aux différents services" est rédigé de la manière suivante :
 - "e) Modification des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen
 - "4.1.9 Avec le temps, il peut devenir nécessaire de modifier un caractère figurant dans les principes directeurs d'examen propres à un service, par exemple pour créer de nouveaux niveaux d'expression compte tenu des améliorations apportées aux plantes. En conséquence, le caractère figurant dans les principes directeurs d'examen propres à ce service sera différent de ceux qui figurent dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV. Afin de préserver l'harmonisation internationale des descriptions variétales, notamment pour les caractères avec astérisque, ces modifications doivent être portées à la connaissance du groupe de travail technique compétent ou soumis à l'UPOV aux fins de leur inclusion dans la section 10 du document TGP/5, intitulée "Notification de caractères supplémentaires". Dans l'intervalle, les membres de l'Union peuvent indiquer au rapport DHS que le caractère figurant dans les principes directeurs d'examen propres à leur service diffère de celui figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV."
- 11. À sa quarante-sixième session, tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, le TC a noté que le texte figurant dans le document TGP/7/2, consistant à rendre compte des modifications apportées aux caractères dans les principes directeurs d'examen au moyen du document TGP/5, nécessiterait une révision du document TGP/5, section 10/1. Il a noté en outre que le TC, dans les paragraphes 22 à 24 du document TC/46/2, était invité à indiquer si les nouveaux caractères et les nouveaux niveaux d'expression notifiés au moyen de la section 10 "Notifications de caractères supplémentaires" du document TGP/5 devaient être présentés pour examen à la session du ou des groupes de travail techniques compétent(s) et du TC avant d'être mises à disposition dans la zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV protégée par mot de passe. Le TC est convenu que les groupes de travail techniques devaient être invités à examiner ces propositions lors de leurs sessions de 2010, sur la base d'un projet de texte devant être élaboré par le Bureau de l'Union, en vue de l'examen d'une révision de la section 10/1 du document TGP/5 par le TC et le CAJ en 2011 pour proposition au Conseil en octobre 2011 (voir les paragraphes 120 et 121 du document TC/46/16 "Compte rendu").

- 12. Le document TGP/5, section 10/2 Draft 2, qui sera examiné par le TC à sa quarante-septième session et par le CAJ à sa soixante-troisième session, présente les observations formulées par les groupes de travail techniques à leurs sessions de 2010 et par le TC-EDC à sa réunion du 6 janvier 2011, sous la forme de notes de fin de document. Les observations formulées par le TC à sa quarante-septième session seront présentées au CAJ à sa soixante-troisième session.
 - 13. Le CAJ est invité à examiner le document TGP/5, section 10/2 Draft 2, en vue de le soumettre au Conseil pour l'adoption, sur cette base, du document TGP/5, section 10/2, selon les modalités indiquées aux paragraphes 11 et 12.

III. PROGRAMME D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS TGP

- 14. L'annexe du présent document propose un programme d'élaboration des documents TGP qui repose sur le programme arrêté par le TC à sa quarante-sixième session et par le CAJ à sa soixante-deuxième session, sur les débats qui ont eu lieu au sein des groupes de travail techniques à leurs sessions de 2010 et sur les recommandations faites par le TC-EDC à sa réunion du 6 janvier 2011.
 - 15. Le CAJ est invité à examiner le programme d'élaboration des documents TGP figurant dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

CAJ/63/2

ANNEXE

			2010						2011							2012					
Ref.	Titre du document	Documents approuvés*	TC- EDC	TC/46	CAJ/61	TWP	CAJ/62	C/44	TC- EDC	TC/47	CAJ/63	TWP	CAJ/64	C/45	TC- EDC	TC/48	CAJ/65	TWP	CAJ/66	C/46	
TGP/0	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents	TGP/0/3 ADOPTÉ						TGP/0/3 Adoption													
TGP/1	Introduction générale assortie d'explications	-																			
TGP/2	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV	TGP/2/1 ADOPTÉ																			
TGP/3	Variétés notoirement connues	C(Extr.)/19/2 Rev.	\times	>>	>>	>	>>	> <	>>	>>	\geq	\geq	\geq	\times	\geq	>	>>	\times	\geq	\geq	
TGP/4	Constitution et maintien des collections de variétés	TGP/4/1 ADOPTÉ																			
TGP/5	Expérience et coopération en matière d'examen DHS	ADOPTÉ																			
	Section 10 : Notification de caractères supplémentaires	Section 10/1 Adopté		TC/46/5	CAJ/61/2	(révisions)			Section 10/2 Draft 1	Section 10/2 Draft 2	Section 10/2 Draft 2			Section 10/2 Draft 3 Adoption							
TGP/6	Arrangements en vue de l'examen DHS	TGP/6/1 ADOPTÉ																			
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen	TGP/7/2 ADOPTÉ	TGP/7/2 Draft 4	TGP/7/2 Draft 5 / Approbation	TGP/7/2 Draft 5 / Approbation	(révisions)		TGP/7/2 Draft 6 / Adoption	TC-EDC/ Jan11/2, 6, 7, 10	TC/47/16-19		(révisions)			TGP/7/3 Draft 1	TGP/7/3 Draft 2	TGP/7/3 Draft 2			TGP/7/3 Draft 3 / Adoption	
TGP/8	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité	TGP/8/1 ADOPTÉ	TGP/8/1 Draft 14	TGP/8/1 Draft 15 / Approbation	TGP/8/1 Draft 15 / Approbation	(nouvelles sections et révisions)		TGP/8/1 Draft 16 / Adoption	TC- EDC/Jan11/8	TC/47/20		(nouvelles sections et révisions)			(nouvelles sections et révisions)	(nouvelles sections et révisions)		(nouvelles sections et révisions)			
TGP/9	Examen de la distinction	TGP/9/1 ADOPTÉ																			
TGP/10	Examen de l'homogénéité	TGP/10/1 ADOPTÉ																			
TGP/11	Examen de la stabilité		TGP/11/1 Draft 6 et Draft 7	TC/46/5		TGP/11/1 Draft 8	TGP/11/1 Draft 8		TGP/11/1 Draft 9	TGP/11/1 Draft 10	TGP/11/1 Draft 10			TGP/11/1 Draft 11 Adoption							
TGP/12	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques	TGP/12/1 ADOPTÉ							TC- EDC/Jan11/12	TC/47/23		(nouvelles sections et révisions)			TGP/12/2 Draft 1	TGP/12/2 Draft 2	TGP/12/2 Draft			TGP/12/2 Draft 3 / Adoption	
TGP/13	Conseils pour les nouveaux types et espèces	TGP/13/1 ADOPTÉ																			
TGP/14	Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV	TGP/14/1 ADOPTÉ	TGP/14/1 Draft 10	TGP/14/1 Draft 11 / Approbation	TGP/14/1 Draft 11 / Approbation	(sous-section Couleur et révisions)		TGP/14/1 Draft 12 / Adoption	TC- EDC/Jan11/13	TC/47/21, 22		(sous-section Couleur et révisions)			(sous-section Couleur et révisions)	(sous-section Couleur et révisions)		(sous-section Couleur et révisions)			
TGP/15	Nouveaux types de caractères		<u> </u>			><	><			<u> </u>	<u> </u>	><	\sim	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>			> <	> <	